



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 25 juin 2025

### **Pas de vision claire pour l'inclusion : le Conseil fédéral rate le coche !**

**Le Conseil fédéral (CF) a présenté aujourd'hui sa contre-proposition indirecte à l'initiative pour l'inclusion. Celle-ci est vague et décevante. Elle ne contient aucune vision concrète. Et ne contient aucun programme concret pour rendre la Suisse plus inclusive. Avec sa définition très restrictive du handicap, le CF exclut en outre plus des deux tiers des personnes concernées. Une révision en profondeur s'impose obligatoirement durant la procédure de consultation qui s'ouvre aujourd'hui.**

Sans objectifs contraignants, directives claires ou mécanismes de contrôle, point d'avancées possibles. Les vingt dernières années l'ont bien montré. C'est pourquoi l'initiative pour l'inclusion demande à la Confédération et aux cantons de mettre enfin en œuvre, et de manière cohérente, l'égalité effective des personnes en situation de handicap, comme l'exige la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Mais [l'avant-projet](#) présenté aujourd'hui par le Conseil fédéral (CF), qui contient une nouvelle loi-cadre sur l'inclusion et des mesures contenues dans la loi sur l'assurance-invalidité (LAI), est loin de répondre à cette exigence.

#### **Logement, prestations de soutien, assistance : aucune amélioration**

La proposition du CF n'apporte aucune amélioration réelle en ce qui concerne le logement autonome avec assistance. Les cantons n'ont pas non plus reçu de mandat clair permettant aux personnes en situation de handicap de choisir librement leur domicile ni leur mode de vie. Enfin, le financement de l'aide pour l'accompagnement à domicile n'est pas garanti.

Assistance, moyens auxiliaires adaptés ou services à la personne sont essentiels pour les personnes vivant avec un handicap mental. Et indispensables pour pouvoir mener une vie plus autonome, au quotidien comme dans le cadre professionnel. Dans ce domaine encore, le CF a raté le coche. Enfin, l'amélioration de l'accès à la contribution d'assistance, aux moyens auxiliaires ou aux services à la personne dans le cadre de l'assurance-invalidité reste largement insuffisante.

#### **Trop de personnes mises de côté**

Une loi sur l'inclusion digne de ce nom doit poser les jalons d'une politique d'inclusion progressiste pour les dix à 20 prochaines années. Ce n'est pas le cas. Le projet de loi sur l'inclusion du CF ne s'applique en outre qu'aux personnes bénéficiant de prestations AI, ce qui est inacceptable. Ainsi, près d'un quart des 1,9 million de personnes en situation de handicap en Suisse sera pris en compte par la nouvelle loi.

Pour insieme Suisse, la proposition du CF est loin d'être suffisante : elle ne garantit pas une réelle égalité ni une véritable inclusion. C'est pourquoi elle s'engagera activement dans la procédure de consultation.

#### **Contact média :**

Lise Tran, responsable communication Suisse romande, 079 733 49 71, [ltran@insieme.ch](mailto:ltran@insieme.ch)

**insieme – pour les personnes en situation de handicap mental. Et avec elles.**

**insieme** Suisse s'engage pour les intérêts des personnes avec un handicap mental et ceux de leurs parents. **insieme** s'investit en faveur d'un cadre propice permettant aux personnes en situation de handicap mental de mener une vie autonome en tant que membres à part entière de la société.

**insieme** Suisse fédère près de 50 associations régionales en Suisse alémanique, romande et au Tessin.